

DEC23166DAJ

Décision du 1^{er} janvier 2023 portant fin du mandat de M. Hadi QUESNEVILLE en qualité de Directeur adjoint de l'unité de recherche n°UR1164 URGI et nomination de M. Michael ALAUX en qualité de Directeur adjoint de l'unité de recherche n°UR1164 URGI

Le Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement

Vu le Code Rural et de la Pêche Maritime, notamment ses articles R. 831-3 et R. 831-8,

Vu le décret du 21 octobre 2020 (JO du 22 octobre 2020) portant nomination de M. Philippe MAUGUIN en qualité de Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu la décision du 20 janvier 2020 portant nomination de M. Hadi QUESNEVILLE en qualité de Directeur adjoint de l'unité de recherche n°UR1164 URGI – Unité de Recherche Génomique-Info, du 01 janvier 2020 au 31 décembre 2024,

Vu la décision du 22 mars 2021 portant nomination de Mme Carole CARANTA en qualité de Directrice Générale Déléguée à la science et à l'innovation pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} avril 2021,

Vu la décision du 22 mars 2021 portant délégation de signature au bénéfice de Mme Carole CARANTA, Directrice Générale Déléguée à la Science et à l'Innovation,

Vu la note de service n°2006-54 du 1^{er} décembre 2006 relative à la nomination des directeurs d'unité ou de leurs adjoints,

Décide :

Article 1 :

A compter du 01 janvier 2023, il est mis fin au mandat de M. Hadi QUESNEVILLE en qualité de Directeur adjoint de l'unité de recherche n°UR1164 URGI - Unité de Recherche Génomique-Info.

Article 2 :

A compter du 01 janvier 2023 et jusqu'au 31 décembre 2024, M. Michael ALAUX est nommé en qualité de Directeur adjoint de l'unité de recherche n°UR1164 URGI - Unité de Recherche Génomique-Info.

Fait à Paris, le 1^{er} janvier 2023

P/ Le Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement et par délégation,

La Directrice Générale Déléguée à la Science et à l'Innovation,

Carole CARANTA

